



EDC1 L'AIKIDO, LE DROIT et LES JEUNES

INTRO : Etre responsable, ce n'est pas être paralysé.
La place du droit dans le sport, spécialement à l'égard des mineurs.

I Présentation générale

- La notion de droit « pénal » : exemple concret sur les tatamis, avec un coup porté (tsuki) : volontairement, involontairement/ses conséquences...
- La réparation du dommage subi : le « civil », son rôle, ses mécanismes.

Questions /réponses

II Quelques questions d'assurance

- La notion de garantie et de licence ;
- La manifestation hors dojo ;
- Le transport des mineurs.

III Qu'est-ce qu'une faute civile ?

Exemple concret : mise en situation de l'arrêt de la Cour d'Appel de Rouen du 29/08/2008 ;

Analyse/réactions/débat et question

IV La notion d'acceptation des risques

Son impact réel dans le mécanisme judiciaire.

Maurice Bodecher



Ligue Rhône-Alpes de la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo & Affinitaires
Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido - U.F.A.
Daniel CONEGGO - tél/rép: 04 50 39 87 78
president@aikido-rhone-alpes.org - <http://aikido-rhone-alpes.org>

